

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Eric GUILLAUMIN, le trois avril deux mil vingt-six.

Etaient présents :

M. GUILLAUMIN Eric, Mme ETOURNEAU Anne-Marie, M. MASSUYES Alain, Mme ROQUES Nathalie, M. DEFLORENNE Dominique, Mme DIDIER Annie, M. D'ELIA Raffaele, M. FONTES Eric, Mme JEANNOUTOT Nathalie, Mme POIGNET Claudette, M. ROCH Thierry, Mme VELAY Laure, Mme REINHARD Marine

Absents Excusés : M. GAILLARD Christophe, M. CELLIER Laurent

Absents :

Date de convocation : 29 avril 2026

Secrétaire de séance : Mme ETOURNEAU Anne-Marie

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
15	13	0	13

Le quorum est atteint.

❖ **Ordre du jour :**

Approbation procès-verbal du conseil municipal du 20 avril 2026
Délibération commission appel d'offre (annule et remplace)
Délibération délégation service public (annule et remplace)
Délibération nomination des élus dans les différentes commissions communales.
Questions diverses

❖ **Ouverture de séance :**

Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 20 avril 2026

Le procès-verbal de séances du Conseil Municipal en date du 20 avril 2026 a été établi et transmis à tous les conseillers municipaux.
Ils sont invités à l'approuver.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDERANT que cette approbation concourt à l'intérêt général,

Aucune observation n'est émise.

Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 avril 2026

03_23_2026 : Commission de Délégation de Service Public (DSP) – annule et remplace 02_19_2026

Le conseil municipal de la commune de Carlus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- L'article L.1414-2, relatif à l'attribution des marchés publics par une commission d'appel d'offres ;

- Les articles L.1411-1 et suivants, relatifs aux délégations de service public ;

- L'article L.1411-5, fixant la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public ;

Considérant que les marchés publics passés selon une procédure formalisée doivent être attribués par une Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de constituer la commission chargée d'ouvrir les plis et d'analyser les candidatures et les offres dans le cadre des délégations de service public ;

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public sont composées, outre le maire, président de droit de la commission, de trois titulaires et trois suppléants,

Considérant qu'une seule liste de candidats a été présentée pour l'élection des membres de ces commissions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DÉCIDE

De procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Après avoir procédé au vote, de proclamer élus à la commission d'appel d'offres les membres suivants :

Pour la commission de délégation de service public :

- M. Alain MASSUYES
- Mme Claudette POIGNET
- Mme Eric FONTES

Membres suppléants

- Mme Marine REINHARD
- M. Dominique DEFLORENNE
- Mme Annie DIDIER

03_24_2026 : Commission d'appel d'offres (CAO) – annule et remplace 02_19_2026

Le conseil municipal de la commune de Carlus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- L'article L.1414-2, relatif à l'attribution des marchés publics par une commission d'appel d'offres ;
- Les articles L.1411-1 et suivants, relatifs aux délégations de service public ;
- L'article L.1411-5, fixant la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public ;

Considérant que les marchés publics passés selon une procédure formalisée doivent être attribués par une Commission d'Appel d'Offres ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de constituer la commission chargée d'ouvrir les plis et d'analyser les candidatures et les offres dans le cadre des délégations de service public ;

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public sont composées, outre le maire, président de droit de la commission, de trois titulaires et trois suppléants,

Considérant qu'une seule liste de candidats a été présentée pour l'élection des membres de ces commissions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DÉCIDE

De procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Après avoir procédé au vote, de proclamer élus à la commission d'appel d'offres les membres suivants :

Pour la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

- M. Alain MASSUYES
- Mme Nathalie ROQUES
- Mme Marine REINHARD

Membres suppléants

- Mme Laure VELAY
- M. Thierry ROCH
- M. Laurent CELLIER

03_25_2026 Désignation des représentants aux différentes commissions

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à la désignation des délégués appelés à siéger dans différentes commissions.

Sont désignés pour faire partie des commissions :

1°) COMMISSION VOIRIE – GROS TRAVAUX

Président : M. Alain MASSUYES

Membres : M. Thierry ROCH
M. Raffaele D'ELIA

2°) COMMISSION SALLE COMMUNALE ET ENTRETIEN GENERAL :

Président : M. Alain MASSUYES
Membres : M. Eric FONTES
M. Thierry ROCH
M. Raffaele D'ELIA

3°) COMMISSION SPORTS – ANIMATION – COMMUNICATION :

Présidente : Mme Anne-Marie ETOURNEAU
Membres : Mme Annie DIDIER
M. Dominique DEFLORENNE
Mme Laure VELAY
Mme Marine REINHARD
M. Eric FONTES

4°) COMMISSION CIMETIERE

Président : M. Christophe GAILLARD
Membres : M. Alain MASSUYES
Mme Nathalie ROQUES
M. Laurent CELLIER
M. Thierry ROCH
Mme Nathalie JEANNOUTOT

4°) COMMISSION FINANCES

Présidente : Mme Nathalie ROQUES
Membres : M. Alain MASSUYES
Mme Nathalie JEANNOUTOT
Mme Annie DIDIER
Mme Marine REINHARD

5°) C2A (communauté d'agglomération de l'albigeois)

Titulaire : M. GUILLAUMIN Eric
Suppléant : Mme ETOURNEAU Anne-Marie

6°) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Président : M. GUILLAUMIN Eric
Membres : M. Dominique DEFLORENNE
M. Thierry ROCH
Mme Marine REINHARD
Mme Laure VELAY
Mme Nathalie JEANNOUTOT
Mme Annie DIDIER
M. Eric FONTES

7°) Désignation correspondant Tempête

M. Alain MASSUYES en qualité d' élu correspondant Tempête
M. Dominique DEFLORENNE en qualité d' élu suppléant

8°) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Président : M. GUILLAUMIN Eric
Membres : M. Dominique DEFLORENNE
M. Alain MASSUYES
M. Thierry ROCH
Mme Laure VELAY
Mme Nathalie JEANNOUTOT
Mme Claudette POIGNET

❖ **Questions diverses**

Elections Sénatoriales : dimanche 27 septembre 2026 à l'école des Mines à Albi.
Le conseil municipal doit se réunir le vendredi 5 juin à 20 heures afin d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le PV de l'élection sera transmis le lundi 8 juin au matin à la préfecture par M. le Maire

Biens Vacants Sans Maîtres (BVSM) :

M. le Maire souhaite refaire une présentation avec carte à l'appui des biens vacants sans maîtres identifiés sur la commune.

Les demandes de subvention des associations sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Prochain conseil : Vendredi 5 juin 2026 20h

o **Fin de séance : 22 h 10**

La secrétaire de séance,
ETOURNEAU Anne-Marie



Le Maire
GUILLAUMIN Eric

